AR Prefecture

016-211601836-20260428-16_2026-DE
Reçu le 29/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Charente
Commune de Lésignac-Durand

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 11
Quorum : 6 (CGCT, art L. 2121-17)
Présents : 11

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 19h00, le conseil municipal de la commune de LÉSIGNAC-DURAND, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence du maire, Monsieur Armand AGOSTINELLI.
Date de la convocation : 14 avril 2026.
Date de l'affichage en mairie : 14 avril 2026.

Etaient présents : Armand AGOSTINELLI, Valérie VILLELÉGIER, Julien THIBAUD, Brigitte BRANDY, Joël BEAULIEU, Justine MARZACK, Alexis MICHALLEK, Katharina VAN DER VELDEN, Vincent VAN DER VELDEN, François CHARLETOUX, Pascal DUTEIL.

Secrétaire de séance (CGCT, art. 2121-15) : Monsieur Alexis MICHALLEK

Délibération n° 16_2026 : renouvellement des conventions de mise à disposition de terrains communaux

Madame Brigitte BRANDY indique qu'en ce qui concerne le terrain mis à disposition de Madame Marie-Thérèse BRANDY, elle ne participera pas à la discussion ni au vote.
Monsieur Julien THIBAUD indique qu'en ce qui concerne le terrain mis à disposition du GAEC THIBAUD, il ne participera pas à la discussion ni au vote.
Madame Katharina VAN DER VELDEN et Monsieur Vincent VAN DER VELDEN indiquent qu'en ce qui concerne le terrain mis à disposition du GAEC de la MOULDE, ils ne participeront pas à la discussion ni au vote.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les conventions de mise à disposition de terrains communaux, moyennant une redevance basée sur un montant de 133,60 €/ha indexé sur l'indice du fermage :

Madame Marie-Thérèse BRANDY	2 ha 47a 51ca	330,67 x 123,06 / 122,55	332,05 €
Le GAEC THIBAUD	3ha 94a 86ca	527,53 x 123,06 / 122,55	529,73 €
Le GAEC de la MOULDE	2ha 44a 2ca	326,01 x 123,06 / 122,55	327,37 €

• Pour Madame Marie-Thérèse BRANDY, après en avoir délibéré, le conseil approuve :

Participants au vote : 10	Abstention : 2	Pour : 8	Contre : 0

• Pour le GAEC THIBAUD, après en avoir délibéré, le conseil approuve :

Participants au vote : 10	Abstention : 0	Pour : 10	Contre : 0

• Pour le GAEC de la MOULDE, après en avoir délibéré, le conseil approuve :

Participants au vote : 9	Abstention : 0	Pour : 9	Contre : 0

Le maire, Armand AGOSTINELLI

MAIRIE de LESIGNAC DURAND
16 (Charente)